



## Déclaration préalable CAPD de vendredi 25 janvier 2019

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

En cette année 2019, seront fêtés les 30 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. La France, pourtant signataire, continue de bafouer les droits de l'enfant du fait de politiques publiques insuffisamment protectrices, voire discriminatoires. Certaines pouvant même porter atteinte aux conditions de vie des enfants et des jeunes. Le sous-investissement dans le service public de protection de l'enfance s'aggrave et ne permet plus la mise en place des mesures de protection demandées par les juges, ce qui laisse beaucoup trop d'enfants dans des situations de grave danger notamment dans l'Oise.

**Ce beau pays des droits de l'homme inquiète aussi Amnesty International et la Ligue des Droits de l'Homme**, lesquels, évoquant les violences policières, dénoncent "une volonté explicite de blesser". Et elle est confirmée : lors des différentes manifestations des Gilets Jaunes, ont été recensées près d'une centaine de blessures graves, pour nombre d'entre elles irréversibles (perte d'un œil, amputations, etc.). Il y a ces terribles blessures et amputations physiques, et il y a aussi ces humiliations psychologiques, comme celles subies par des dizaines de lycéens parqués et alignés à genoux, mains sur la nuque. Nous dénonçons l'attitude des forces de l'ordre qui ont provoqué et exercées des violences à l'encontre des jeunes de l'Oise à Beauvais, Chantilly, Clermont ou Compiègne alors qui manifestaient légitimement.

Petit rappel des principales revendications portés d'actes en actes par les Gilets Jaunes : répartition des richesses, justice sociale, nouvelle et véritable démocratie,... Ça pourrait pourtant bien coller dans un pays des droits de l'homme ? Cela n'a malheureusement pas sa place dans le grand débat et la grande lettre de "celui qui dit ouvrir les oreilles", mais ferme les yeux, et nous confirme par avance que rien ne changera, surtout pas son cap libéral qui creusera encore plus inégalités et injustices tout en poursuivant la destruction de notre planète... Le mouvement social d'ampleur que notre pays traverse peut trouver un premier moment de convergence au cours de la grève du 5 février 2019 à laquelle nous appelons. Les stylos rouges, avec la FSU, auront une première action mercredi prochain à Montataire.

**Dans notre champ de l'éducation, nous en sommes à l'acte II des évaluations...** Rien ou presque ne change malgré l'interpellation de tous les syndicats qui ne sont encore une fois pas pris au sérieux dans ce pseudo dialogue social. Alors bien sûr, nous appelons les équipes et les collègues à ne pas rentrer dans la culture de l'évaluation de M. Blanquer, dont les réels objectifs sont de plus en plus clairs, avec l'inscription dans le projet de loi "pour une école de la CONFIANCE" de l'évaluation des établissements et la création d'un nouveau conseil d'évaluation. Nous appelons les enseignant-es à ne pas faire passer ces évaluations et les conseils de maîtres à s'emparer de la question. Le SNUipp-FSU soutiendra toutes les équipes engagées dans cette démarche. Nous dénonçons également les pressions mises sur les enseignant(e)s de CP et CE1 en éducation prioritaire dans certaines circonscription où les IEN, en amont des visites, font une liste de courses aux personnels demandant de mettre à disposition les programmations d'étude des graphèmes avec le bilan de ce qui a déjà été étudié explicitement, les textes de lecture proposés aux élèves depuis le début de l'année scolaire avec le constat de la déchiffrabilité, les outils permettant le travail de l'apprentissage de la compréhension en lecture, de même pour le travail sur l'écriture en tant que geste graphique ainsi que pour la production d'écrit, la programmation au niveau du lexique ; pour les mathématiques : ce qui atteste de la manipulation, les écrits utilisés (brouillon, traces écrites, cahier ...) ainsi que là où en sont les

apprentissages de la programmation sur chacun des domaines relatifs au mathématiques et tout particulièrement nombre et calcul et résolution de problèmes.

Nous vous demandons d'arrêter ce qui peut s'apparenter à du « flicage » des enseignant(e)s et de leurs pratiques.

Concernant la nouvelle circulaire du mouvement, nous souhaitons réaffirmer notre souhait de voir revenir dans le barème général, les points liés aux enfants, en dehors de toute reconnaissance de séparation de conjoint(e) pour que la situation des personnels soit prise en compte. Pour tout le reste, nous y reviendrons au cours de la CAPD.

Pour ce qui est des promotions, nous rappelons que nous sommes contre les grades, que ce soit la Hors Classe ou la Classe exceptionnelle. Nous revendiquons une carrière cylindrique, c'est à dire sans différenciation. Le système actuel fondé sur une appréciation ou un avis, relève de l'idéologie du mérite.

Quoi qu'il en soit, nous demandons que l'AGS soit l'élément prépondérant du barème. Nous vous avons déjà alerté sur le mal vécu de certains collègues lors de leur rendez-vous de carrière. On est encore trop souvent sur l'ancestral modèle infantilisant de l'inspection sanction. Mais même quand ces rendez-vous se passent à peu près bien, des collègues se sont ensuite senti-es humilié-es et meurtri-es par des compte-rendus décalés et des appréciations incohérentes. Cela doit changer. Nous rappelons que cette appréciation est lourde de sens pour nos collègues, c'est toute leur implication professionnelle qui est ainsi déjugée. Que dire des avis « à consolider » prononcés pour des collègues n'ayant pas eu d'entretien de carrière et sans qu'aucune rencontre n'ait eu lieu entre le ou la collègue ? Que dire quand les collègues n'ont pas de réponse quand ils demandent pourquoi ils ont eu un avis « à consolider » ? Que dire quand l'incohérence est flagrante entre la note pédagogique, les états de service, et l'appréciation finale posée ?

Nous demandons le réexamen des situations, la révision de l'avis et la suppression de l'appréciation "A consolider" qui n'a aucun sens. Enfin, les collègues, issu(e)s de la première session de 2018, doivent avoir le droit de voir leurs recours examinés quand ils saisissent la CAPD. Nous vous demandons d'accéder à leurs demandes. Il en va de leur respect.

Concernant la liste d'aptitude, nous vous rappelons notre position et demandons à ce que tous les collègues qui le souhaitent soient inscrits sur la liste d'aptitude.

Pour ce qui est des permutations informatisées et le barème. Nos collègues vivent une situation particulièrement éprouvante pour le simple fait d'être enseignant(e)s dans l'Oise. Dans quel autre département que le nôtre, faut-il attendre, 8, 10, 12, 14, 16 voire 18 ans et plus pour muter ? Dans quel autre corps de la fonction publique est-ce le cas ? Si nous observons une légère baisse de la participation aux permutations, sûrement dû au fait que dans l'Oise la phase d'ajustement des mutations inter départementales, les ineat-exeat, devient la phase principale, elle ne nous fait pas oublier qu'encore 389 collègues souhaitent changer de département. Sur ces 389, 148 demandent à rejoindre la Somme. Il faut trouver une solution, 105 sont en séparation de conjoint dont 76 avec un ou plusieurs enfants. La situation doit évoluer pour que les personnels des départements déficitaires et « non attractifs » ne soient pas impactés. Nous sommes fonctionnaires d'État, nos collègues n'ont pas à payer le prix de leur affectation dans l'Oise pour satisfaire la nécessaire adéquation entre vie professionnelle et familiale. Nous envisagerons, avec les personnels, une saisine du CHSCT si les résultats sont toujours aussi catastrophiques et appelons les personnels à se mobiliser après les résultats.

Pour finir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous souhaitons fêter le 2<sup>ème</sup> anniversaire de la demande remboursement des frais de déplacement de Mme Nathalie Grenu, collègue AESH de l'Oise. Quand

daignerez-vous considérer la situation de ces personnels et leur demande ? De plus, nous attendons également un retour aux questions posées concernant la situation de 4 personnels AESH.